

EVREUX le mardi 21 mars 2023

LE RECTORAT MEPRISE SES ENSEIGNANTS ! ET LE TRIBUNAL LUI DONNE TORT !

CGT éduc'action 27

En novembre 2020, nous interpellions la DSDEN de l'Eure afin de les alerter sur la situation délétère au sein de l'école élémentaire Jean Moulin de Gisors entre ses enseignants et la mairie dans un contexte de restructuration de l'école. En effet, le maire Gisors avait décidé la fusion des deux écoles primaires pour créer une structure pouvant accueillir jusqu'à 400 élèves ! L'Inspection Académique avait jugé la chose tellement importante et urgente que nous avons été reçus 4 mois après notre demande, en mars 2021. Nous avons reçu l'écoute attentive de messieurs Beaufilet et Langlais, respectivement adjoint du DASEN et IEN de circonscription, qui nous annonçaient ne rien pouvoir faire contre la fusion des écoles. Par contre, les difficultés de communication avec la mairie semblaient attirer leur attention tant et si bien qu'ils décidaient de suivre de près ce dossier. Pour autant, sur le terrain, on ne peut pas dire que l'administration ait joué son rôle de soutien envers son personnel puisque les relations se sont dégradées sans intervention visant à protéger madame Ricard. C'est même le contraire puisque :

- Lors d'une réunion concernant le chantier, madame Ricard s'est vue insultée par la secrétaire générale de la mairie. Tant et si bien qu'elle a dû quitter la réunion. A la suite de quoi, elle s'est vue reproché d'avoir quitté la réunion précipitamment et son manque de bonne foi.
- En juin 2021 elle reçoit une convocation au rectorat pour « évoquer la situation à l'école Jean Moulin de Gisors ». Cette rencontre s'est transformée en tribunal à l'encontre madame Ricard avec un dossier monté à charge en collaboration avec monsieur Rassaërt, maire de Gisors. A l'issue de cet entretien, la sanction, déjà prise à l'avance, est tombée : madame Ricard reçoit un blâme.

Loin de s'en arrêter là, le dossier est porté devant le tribunal administratif qui statue en janvier 2023 la suppression de la sanction à l'encontre de madame Ricard. Pour la deuxième fois en quelques années, le rectorat a fait pression sur madame Ricard pour la sanctionner et la fragiliser psychologiquement mais à chaque fois leur dossier vide n'a abouti à aucune sanction.

Nous exigeons, de la part du rectorat de NORMANDIE, qu'il exerce son rôle de protection fonctionnelle envers les personnels.

Nous exigeons que les liens étroits qui peuvent exister entre le rectorat et les élus politiques ne soient pas de nature à maltraiter les personnels.

Laurent FARIN
pour la CGT éduc'action 27

Communiqué de presse